



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/GE.1/2005/9  
24 juin 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Organe directeur du Programme concerté de surveillance  
continue et d'évaluation du transport à longue distance  
des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)  
(Vingt-neuvième session, Genève, 5-7 septembre 2005)  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'EMEP**

Note établie par le secrétariat sur la base des comptes rendus  
des réunions du Bureau

**Introduction**

1. On trouvera dans la présente note un résumé des travaux du Bureau, y compris les résultats des deux réunions du Bureau élargi de l'EMEP qui se sont tenues respectivement à Göteborg (Suède) le 25 octobre 2004 et à Genève du 23 au 25 février 2005. Les propositions du Bureau concernant le financement de l'EMEP sont consignées dans le document relatif aux questions financières et budgétaires (EB.AIR/GE.1/2005/11).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

2. Ont participé aux deux réunions du Bureau ou à l'une d'entre elles les membres du Bureau suivants: M. J. SCHNEIDER (Autriche) en tant que Président, M. P. GRENNFELT (Suède), M. J. REA (Royaume-Uni), M. J. SANTROCH (République tchèque), M<sup>me</sup> S. VIDIC (Croatie), M. K. WIERINGA (Pays-Bas) et M<sup>me</sup> M. WICHMANN-FIEBIG (Allemagne). M. S. DOYTCHINOV (Italie) n'a participé à aucune des deux réunions.

3. Des représentants des quatre centres de l'EMEP, à savoir le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), ainsi que le secrétariat de la CEE, ont participé aux deux réunions ou à l'une d'entre elles. M<sup>me</sup> L. JALKANEN (Organisation météorologique mondiale), Coprésidente de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, M<sup>me</sup> K. RYPDAL (Norvège), Présidente de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, M. A. ZUBER (Commission européenne) et M. T. KEATING (États-Unis), Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, ont participé à la deuxième réunion.

## **I. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'EMEP ET PLANIFICATION DES TRAVAUX FUTURS**

4. Le Bureau a examiné l'état d'avancement des activités de l'EMEP et discuté des travaux à entreprendre dans l'avenir en suivant l'ordre retenu dans le plan de travail 2005 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/83/Add.2, annexe XIII, point 2). Les présidents des équipes spéciales et les représentants des centres lui ont rendu compte oralement de leurs travaux. On trouvera des résumés des débats sur ce point dans les comptes rendus des réunions du Bureau, qui peuvent être consultés sur Internet, en tant que documents non officiels en anglais, à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/emep/welcome.html>.

5. C'est à partir de ce débat que le secrétariat a établi, en concertation avec les centres, le projet de plan de travail présenté à l'Organe directeur (EB.AIR/GE.1/2005/10). Le secrétariat a étudié avec le Bureau les possibilités de rationaliser la documentation et de mieux utiliser l'Internet pour diffuser l'information, ainsi que l'avait demandé l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/83, par. 56 i)). Dans cette optique, les membres du Bureau ont estimé d'un commun accord qu'une bonne occasion s'offrait ainsi d'améliorer la structure du plan de travail.

6. Le Bureau a également examiné un document contenant un projet de stratégie pour l'EMEP, élaboré par le CSM-O. Le document contenant le projet de stratégie, tel que remanié par le CSM-O à la demande du Bureau, est soumis à titre de document non officiel à l'Organe directeur pour examen. Le Bureau s'est félicité de la possibilité qui se présentait de mettre à la disposition du public le code source du modèle de l'EMEP avec l'appui financier de la Norvège et, sous réserve que toutes les questions relatives aux incidences juridiques d'une telle décision soient réglées, a décidé de recommander à l'Organe exécutif de rendre public le code source.

7. Le Bureau a également passé en revue les activités du Groupe d'experts des questions technico-économiques qui concernent les modèles d'évaluation intégrée. Il s'est notamment déclaré préoccupé par le fait que les documents de travail sur les technologies antiémissions et les coûts de la lutte contre la pollution dans des secteurs déterminés, qui étaient mis au point dans le cadre du Groupe d'experts, n'étaient pas toujours soumis à l'examen de la qualité

nécessaire de la part d'experts nationaux, car souvent les Parties n'étaient pas en mesure, faute de ressources, de participer pleinement aux travaux. Le Bureau a jugé nécessaire d'améliorer la collaboration avec les experts nationaux à cet égard et a suggéré que le Président de l'Organe directeur fasse part de ces préoccupations au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa prochaine session.

8. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion à l'automne 2005.

## **II. CONTRIBUTIONS À L'EMEP**

### **A. État des contributions obligatoires et volontaires en espèces**

9. Le secrétariat a rendu compte de l'état des contributions en espèces, soulignant que la situation financière était positive. À l'exception de l'Ukraine, de la Grèce, du Portugal et de la Roumanie, toutes les Parties au Protocole EMEP avaient versé au moins une part de leur contribution pour 2004. Le Bureau s'est félicité de cette situation positive.

### **B. État des contributions obligatoires en nature: Bélarus et Ukraine**

10. S'agissant de la contribution du Bélarus, le Bureau a été informé des travaux effectués en 2004 (étude plus approfondie sur l'amélioration des inventaires des émissions de HCB et de PCB dans les nouveaux États indépendants, prenant à titre d'exemple le Bélarus).

11. Le Bureau a également examiné la contribution proposée par le Bélarus pour 2006 (étude plus approfondie de l'amélioration des inventaires des émissions de particules dans les nouveaux États indépendants).

12. Le Bureau a recommandé que l'Organe directeur de l'EMEP approuve la contribution du Bélarus pour 2004. Il a approuvé la contribution proposée pour 2006 étant entendu que le projet serait réalisé en étroite concertation avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions.

13. Pour ce qui est de la contribution en nature de l'Ukraine, le Bureau ne disposait d'aucune information à jour concernant l'état d'avancement du projet de mise au point d'un modèle national pour l'évaluation de l'impact des émissions de métaux lourds sur l'environnement (représentant l'équivalent de 140 989 dollars É.-U.) qui avait été approuvé en 2001 (EB.AIR/GE.1/2001/10, par. 23) pour couvrir les arriérés de contributions de l'Ukraine pour 1992-1994.

14. En ce qui concerne le projet d'implantation d'une station internationale de l'EMEP sur l'île de Zmejiny dans la mer Noire, approuvé par l'Organe directeur à sa vingt-huitième session de manière à couvrir les arriérés de contributions de l'Ukraine pour 1996-2001 (représentant l'équivalent de 175 205 dollars É.-U.), le Bureau a estimé qu'eu égard au litige en instance devant la Cour internationale de Justice au sujet de la frontière maritime entre la Roumanie et l'Ukraine il était opportun de recommander que la station en question soit établie dans un autre endroit. Il a prié le secrétariat de contacter les autorités ukrainiennes pour les inviter à proposer un nouveau lieu d'implantation, en concertation avec le CCQC.

### **C. Utilisation des ressources en 2004 et budget détaillé pour 2006**

15. Le Bureau a examiné les rapports sur l'utilisation des ressources en 2004 établis par le CSM-E, le CSM-O et le CCQC. Il a constaté avec satisfaction que les ressources pour 2004 avaient été employées comme prévu dans le budget.

16. Le Bureau, sans la participation des centres, a examiné la ventilation du budget pour 2006. Le Bureau a suggéré quelques modifications par comparaison avec le budget de 2005, compte tenu des priorités pour 2006.

### **III. COOPÉRATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL DES EFFETS ET D'AUTRES PROGRAMMES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**

17. Le Bureau a tenu une réunion conjointe avec le Bureau du Groupe de travail des effets le 24 février 2005. La note sur cette réunion conjointe peut être consultée en tant que document non officiel sur Internet, à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/emep/welcome.html>.

18. Le Bureau a également examiné la coopération existante et envisageable avec d'autres organisations et programmes nationaux et internationaux, notamment le programme «Air pur pour l'Europe» (CAFE) de la Commission européenne et les projets NATAIR et City-Delta, l'Agence européenne pour l'environnement, le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET), l'Union internationale des associations de prévention de la pollution atmosphérique (IUAPPA), le Royaume-Uni, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OMM.

-----